



Rupture conventionnelle du contrat de travail

Par **pascale**, le **02/12/2009** à **21:20**

Bonjour, je travaille dans une fédération professionnelle qui n'est ni une sarl, une SA, mais a été créée comme association. j'ai un contrat de travail, cdi à temps plein. est il possible de demander une rupture conventionnelle du contrat de travail, bien que ce soit une association ? merci d'avance

Par **Cornil**, le **04/12/2009** à **16:27**

Bonjour Pascal
La rupture conventionnelle peut être faite avec tout employeur, quelle que soit sa forme juridique. Maintenant ce n'est pas un droit, l'employeur peut refuser sans avoir à justifier son motif.
Bon courage et bonne chance.
Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)